



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Révision de la liste électorale

Municipalité : Châteauguay

Date de scrutin : 2021-11-07

PAR CET AVIS PUBLIC, Maître George Dolhan, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité:

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 4 octobre 2021. Elle fait maintenant objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrit ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrite sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1er septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 1er septembre 2021, remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec

SMC-1 (21-04)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

PUBLIC NOTICE OF ELECTION

Public notice of the revision of the list of electors

Municipality : Châteauguay

Polling date : 2021-11-07

BY THIS PUBLIC NOTICE, Mr. George Dolhan, the returning officer, announces the following to the electors of the municipality:

1. The municipal list of electors was filed with the office of the municipality on October, 4th, 2021. It is currently under review.
2. In order to vote, you must be entered on the list of electors.
3. You have the right to be entered on the list of electors if:
 - You will be 18 years of age on polling day.
 - On September 1, 2021:
 - you had the Canadian citizenship;
 - you were not under curatorship;
 - you had not been convicted of a corrupt electoral practice in the previous five years.
 - In addition, you must meet one of the following two conditions on September 1, 2021:
 - Be domiciled on the territory of the municipality and for at least six months in Québec.
 - For at least 12 months, own a building or occupy a business establishment located on the

SMC-1-VA (21-04)

Act respecting elections and referendums in municipalities, s. 99

Regulation respecting voting by mail, s. 5

- Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse :

25, boulevard Maple, Châteauguay –
Salle polyvalente de la bibliothèque

Jours et heures :

Dimanche 17 octobre - 10h00 à 13h00 et
14h30 à 17h30

Mardi 19 octobre – 19h00 à 22h00

Jeudi 21 octobre – 14h30 à 17h30 et
19h00 à 22h00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

territory of the municipality;

NOTE: If you are not domiciled in the municipality and want to exercise your voting right, you will need to send an application for entry or a power of attorney, as the case may be, to the returning officer.

4. You will be able to consult the list of electors and, if you are an elector domiciled in the municipality, submit an application for entry, striking or correction before the board of revisors at the following location, on the days and during the hours indicated.

Address :

25, boulevard Maple, Châteauguay –
Salle polyvalente de la bibliothèque

Days and times:

Sunday, October 17 - 10h00 at 13h00
and 14h30 at 17h30

Tuesday, October 19 - 19h00 at 22h00

Thursday, October 21 – 14h30 at 17h30
and 19h00 at 22h00

5. For any application for entry of a person domiciled in the territory of the municipality, the person who applies must indicate the previous address of the person's domicile and present two documents: one indicating the name and date of birth of the person and the other, his or her name and domicile address.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente ou au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones* (chapitre S-5).

6. You may submit a written application for entry, correction or striking from the list of electors to the returning officer if you are domiciled in the municipality and you are in one of the following situations :

- You are domiciled or lodged in an eligible health establishment².
- You are unable to travel for health reasons or you are a caregiver domiciled at the same address as such a person.
- You will be 70 years of age or older on polling day.
- Between Sunday, October 17, 2021, and Wednesday, October 27, 2021, you must comply with an order or recommendation for isolation from public health authorities because you:
 - returned from a trip abroad within the last 14 days;
 - were diagnosed with COVID-19 and you are still considered a carrier of the disease;
 - are showing COVID-19 symptoms;
 - have been in contact with a suspected, probable or confirmed case of COVID-19 within the last 14 days;

² Eligible health establishment are hospital centres, CHSLDs, rehabilitation centres and private seniors' residences listed in the register established under the Act respecting health services and social services (chapter S-4.2) and hospital centres or reception centres within the meaning of the Act respecting health services and social services for Cree Native persons (chapter S-5).

- êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 25 octobre à 16h30.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président ou la présidente d'élection au plus tard le 25 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

- are waiting for a COVID-19 test result

This application must be accompanied by a copy of two documents: one showing your name and date of birth and the other showing your name and domiciliary address. If you are domiciled or you lodged in a eligible health establishment¹, these documents may be replaced by an attestation from a staff member confirming your identity and place of residence.

To obtain the required forms, contact the returning officer. To obtain the required forms, contact the returning officer. He must then have received them no later than October 25, at 16h30.

7. If you are in one of the above-described situations, and you are entered on the list of electors, you can also vote by mail. To do this, you must make a verbal or written request to the returning officer no later than October 27, 2021.

If you are requesting to vote by mail because you must comply with an order or a recommendation from public health authorities to isolate, your request will be valid for the current poll only. If you are in situation other than those above, your application will be valid for the current poll and any recommenced proceedings arising from this election.

8. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Me George Dolhan
5, boulevard D'Youville, Châteauguay
(Québec) J6J 2P8
450-698-3055

Donné à Châteauguay, ce 15 octobre 2021.

Président d'élection,

George Dolhan, notaire

8. You can contact the returning officer at the following address and telephone number.

Me George Dolhan
5, boulevard D'Youville, Châteauguay
(Québec) J6J 2P8
450-698-3055

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ÉLECTION CONCERNANT LE VOTE PAR
CORRESPONDANCE**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de président d'élections de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 15 octobre 2021, le présent avis public à tous les citoyens, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 9 septembre 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 15 octobre 2021.

Le président d'élection,

George Dolhan, notaire